

FIRST STOP – OFFRE RENTREE 2021

1. OFFRE “JUSQU’A 120 € REMBOURSES”

Du 13/09/2021 au 16/10/2021, **First Stop vous rembourse jusqu’à 120 €** pour l’achat et le montage de pneumatiques Bridgestone Eté, Hiver, 4 saisons, Tourisme, Camionnette, ou 4x4/SUV dans l’un des points de vente First Stop participants.

	2 PNEUS ODR	4 PNEUS ODR
15 et 16 POUCES	15 €	30 €
17 POUCES	30 €	60 €
18 POUCES	40 €	80 €
19 POUCES ET +	60 €	120 €

MODALITES DE PARTICIPATION

1. Entre le 13/09/2021 et le 16/10/2021, achetez et montez simultanément 2 ou 4 pneumatiques de la marque Bridgestone Eté, Hiver, 4 Saisons, Tourisme, Camionnette ou 4x4 SUV dans un point de vente First Stop participant à l’opération.
2. Rendez-vous sur la page web suivante www.firststop-promorentree.fr avant le **31/10/2021 minuit**.
3. Remplissez les champs demandés dans le formulaire de participation.
4. Téléchargez la facture d’achat de vos pneumatiques ou une copie de votre contrat d’abonnement MOBOX, laissant apparaître le type de pneumatiques Bridgestone achetés ainsi que la prestation de montage et équilibrage.
5. Vous recevrez dans un délai de 3 semaines votre remboursement par virement bancaire selon le tableau ci-dessus.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter au 0970 805 100 (N° non surtaxé) du Lundi au Vendredi de 9h à 18h. Référence à rappeler : 49658.

Offre promotionnelle réservée aux particuliers dans la limite de deux participations par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC) et aux professionnels dans la limite de deux participations par raison sociale sur l’achat de 2 ou 4 pneumatiques de la marque Bridgestone montés et équilibrés dans un point de vente First Stop participant à l’offre.

Offre valable uniquement en France Métropolitaine (Corse et Monaco compris). Les frais de connexion ne seront pas remboursés. Les coordonnées indiquées lors de votre inscription doivent être identiques aux coordonnées renseignées sur la facture d’achat de vos pneus.

Toute demande illisible, incomplète ou incompréhensible, erronée ou ne respectant pas l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus ne pourra être satisfaite. Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 31/12/2021 ne seront plus traitées.

Les données sont collectées par First Stop et son prestataire Qwamplify Activation afin de gérer l'offre promotionnelle et sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à celle-ci. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de portabilité ou d'opposition par courrier en écrivant à First Stop 17 – 19 Rue Jean Zay – CS 50217 – 69808 Saint Priest Cedex. Réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

2. OFFRE GARANTIE KILOMETRIQUE ET CONTROLE DE GEOMETRIE REMBOURSE

Bridgestone Europe NV/SA Succursale France, société de droit étranger au capital de 2.063.962.780,12€, ayant son établissement principal sis 19 rue d'Arcueil, CP 30450, 94593 Rungis Cedex et immatriculée au R.C.S. de Créteil sous le numéro 842 476 277 (ci-après désignée la "Société Organisatrice" ou « Bridgestone ») propose une garantie kilométrique **du 23 septembre 2021 au 16 octobre 2021** pour l'achat de 2 ou 4 pneus Bridgestone été, toutes saisons ou hiver parmi les profils éligibles:

- TURANZA T005 / POTENZA SPORT / WEATHER CONTROL A005 & A005 EVO
- BLIZZAK LM005 (**garantie 35.000 Km** au lieu de 40.000km pour ce profil).

COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIFICAT DE GARANTIE ?

1. Faites réaliser, au moment de la pose des pneumatiques, dans le même centre First Stop participant à l'offre, un contrôle de la géométrie (et un réglage si nécessaire) des trains roulants avant et arrière, permettant de justifier du bon réglage du train de l'automobile au départ.

2. Connectez-vous sur www.firststop-promorentree.fr avant le **31/10/2021** muni de :

a. votre facture d'achat et de montage (faisant apparaître la date de la facture, les références et quantités de pneus Bridgestone achetés, l'immatriculation du véhicule, le kilométrage du véhicule, le contrôle de la géométrie et le réglage le cas échéant),

b. Du certificat ou bilan de géométrie fourni par le centre First Stop, attestant le bon réglage du véhicule au départ,

c. votre carte grise au même numéro d'immatriculation que la facture,

d. votre RIB (où apparaissent les codes Iban et Bic).

3. Remplissez le formulaire de participation en renseignant vos coordonnées complètes et en téléchargeant une photo ou un scan lisible et complet des éléments listés ci-dessus.

Si votre demande est conforme, vous recevrez **un certificat de garantie par e-mail et un virement correspondant au remboursement du contrôle de la géométrie (40€).**

COMMENT ACTIVER LA GARANTIE ?

Pour que la garantie soit valable, il est nécessaire de réaliser, dans le même centre où a été réalisé le montage des pneumatiques, **une permutation des pneus avant/arrière à mi-parcours : 20.000Km** pour les profils Turanza T005, Potenza Sport, Weather Control A005 et Weather Control A005Evo et **17.500km** pour le profil Blizzak LM005.

Si vous constatez une usure prématurée (témoin d'usure atteint), nécessitant un changement avant **d'avoir roulé 40.000km pour les pneus été et toutes saisons ou 35.000km pour les pneus hiver concernés par l'offre**, et que vous souhaitez activer votre garantie :

1- Rendez-vous sur www.garantie.bridgestone.fr/40000km muni des éléments suivants :

a. Votre certificat de garantie obtenu lors de votre inscription.

b. La preuve (facture) de la permutation à 20.000Km (ou 17.500km pour les pneus hiver).

La permutation des pneus devra être faite dans le même centre que le premier achat de pneus. Pour les véhicules dont la dimension des pneus avant/arrière est différente, la preuve de la permutation n'est pas exigée.

c. La facture d'achat de vos nouveaux pneumatiques (de la marque de votre choix).

La facture devra faire apparaître la date de la facture, les références et quantités de pneus achetés, l'immatriculation du véhicule, le kilométrage du véhicule. L'achat et le montage devront avoir été faits dans le même centre que le premier achat.

d. Votre RIB (ou apparaissent les codes Iban et Bic de votre compte).

2- Renseignez le numéro de votre certificat dans la zone prévue à cet effet sur le site et téléchargez les éléments listés ci-dessus.

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre **remboursement par virement bancaire** dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception de votre dossier conforme.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata des kilomètres non parcourus (sur la base de 40.000km ou 35.000 km le cas échéant).

Le calcul sera fait suivant la formule : $1 - (\text{nombre de kilomètres parcourus} / \text{nombre de kilomètres garanti}) \times \text{valeur facture initiale d'achat des pneus, hors montage}$.

Exemple :

Pour l'achat de 4 pneus Bridgestone T005 d'un montant de 400€. Si les pneus ont besoin d'être changés au bout de 30 000 km (et à condition de respecter les modalités ci-dessous), le client recevra 100€ par virement bancaire.

La garantie expire au bout de 3 ans à compter de la date de la demande, soit au plus tard le 31/10/2024 pour une demande effectuée le 31/10/2021.

Si vous alternez entre des pneus été ou toute saison et des pneus hiver au cours de l'année, la garantie sera étendue à 4 ans au lieu de 3.

Dans ce cas, à la place de la facture de permutation des pneus à mi-parcours, vous devez télécharger la facture d'achat ou de montage des pneus hiver ou été/toutes saisons.

Pour toute question concernant le remboursement, vous devez écrire à :

service.consommateur@take-off.fr en précisant dans l'objet du mail « N°2831 – Offre Bridgestone Garantie ». Toute réclamation devra être faite avant le 30/11/2024, l'opération sera définitivement clôturée à compter de cette date.

Le remboursement ne pourra pas s'appliquer dans les cas suivants :

- i. Utilisation sur circuit ou hors route,
- ii. Vol,
- iii. Crevaison,
- iv. Vandalisme,
- v. Usures non régulières,

- vi. Changement de propriétaire du véhicule pendant l'opération,
- vii. Mauvaise prestation par le revendeur lors du montage, de l'équilibrage, du contrôle de parallélisme ou de la permutation des pneus,
- viii. Mauvais état mécanique du véhicule au niveau des roulants (amortisseurs usés, jeu dans la direction ou tout autre organe mécanique de la liaison au sol).

L'usure doit être régulière d'un épaulement à l'autre, sans trace de sous-gonflage ou de défaut de géométrie, ni trace d'arrachement de gomme ou de plat sur la bande de roulement.

En France, d'après la législation, un pneu doit présenter une hauteur de sculpture minimum de 1,6 mm sur toute sa circonférence et sur une bande centrale constituée des trois-quarts de la largeur du pneu. Les technologies développées par Bridgestone permettent un niveau de performance et de sécurité tout au long de la vie du pneu.

Un changement de pneu avant d'atteindre le témoin d'usure n'est pas nécessaire pour assurer plus de sécurité, et fait en plus augmenter le coût de revient.

De plus, il est précisé que tout pneumatique qui est estimé à moins de 20 000 km pourra faire l'objet d'un examen approfondi par Bridgestone. Il est donc nécessaire de conserver ses pneumatiques jusqu'à la validation de la demande, pour permettre un examen éventuel.

Limite de responsabilité

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en oeuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement de l'offre. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement de l'offre dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants.

Les messages fournis aux Participants par le Site au moment de leur participation sont automatiques et communiqués sous réserve de vérification par la Société Organisatrice du respect de l'ensemble des dispositions du présent règlement, de l'absence de fraude ou de tout dysfonctionnement informatique.

Seules les dotations listées dans ce présent règlement sont susceptibles d'être attribuées dans le cadre de l'offre.

Règlement

La participation à l'offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après le « règlement »).

Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre purement et simplement l'offre, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Identité des Participants

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des Participants.

Politique de confidentialité

Les coordonnées des Participants seront collectées et peuvent être traitées informatiquement. Conformément à la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en cliquant sur ce lien ou en se rendant à l'adresse ci-après :

https://privacy.bridgestone.eu/index.php?tmpl=dsr/tmpl_dsr_contact_form&language=FR

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice.
Chaque Participant peut retrouver toutes les informations concernant la protection de ses données en cliquant sur ce lien ou en se rendant à l'adresse ci-après :

https://edp-e-ne-p-bridgestone.azureedge.net/fr/-/media/Files/Bridgestone/CHP/Downloads/Privacy-policy/FR_Privacy_Policy_web.ashx?la=fr-be&vs=1&d=20131122T135634Z

Différends

Tout différend concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'1 mois suivant la date de clôture du Jeu.

Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Française. En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.